

CONTRAT DE VILLE

CONTRAT ENGAGEMENTS

QUARTIERS 2030

PLAINE COMMUNE

LES DOCUMENTS DE
RÉFÉRENCE



plaine
commune

GRAND PARIS

Aubervilliers Épinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis
Saint-Ouen Stains Villetaneuse

DOCUMENT ADOPTÉ AU CONSEIL
TERRITORIAL DU 26 MARS 2024

SOMMAIRE

1/ CADRE GÉNÉRAL	4
UNE POLITIQUE DE LA VILLE RENOUVELÉE POUR LA PÉRIODE 2024 – 2030	5
LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE.....	6
LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC.....	8
2/ DISPOSITIF	10
LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF CONTRACTUEL.....	11
LA MOBILISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN ET DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAT	12
LES AXES PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS.....	20
ANNEXES	
AVENANTS COMMUNAUX	
ENGAGEMENTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.....	

1/ CADRE GÉNÉRAL

/ UNE POLITIQUE DE LA VILLE RENOUVELÉE POUR LA PÉRIODE 2024 - 2030

Le Contrat Engagements Quartiers 2030, outil majeur pour la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires

Héritier des contrats urbains de cohésion sociale et des contrats de ville, le Contrat Engagements Quartiers 2030 constitue le document de référence de la politique de la ville menée en faveur des quartiers prioritaires.

Il est établi conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains de la secrétaire d'État chargée de la ville.

Document partenarial par essence, conclu à l'échelle intercommunale, il réunit l'État et ses opérateurs, l'intercommunalité, les communes, le département, la région, les acteurs institutionnels et économiques ainsi que les forces vives du territoire, et formalise les engagements partagés et réciproques pour réduire les inégalités territoriales.

Il fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des inégalités territoriales constatées entre Plaine Commune et la région Île-de-France, en s'appuyant sur la mobilisation du droit commun, le développement de projets pour les quartiers prioritaires financés grâce aux crédits spécifiques

politique de la ville (programmation annuelle et autres dispositifs), et s'attache à développer une dynamique partenariale entre l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Issu d'un long travail d'évaluation et de concertation avec plus de 180 acteurs de la politique de la ville, le contrat Engagements Quartiers 2030 fixe des axes prioritaires d'intervention qui s'appuient sur un cadrage national renouvelé :

- **En affichant des orientations resserrées** sur des sujets émergents et d'avenir, notamment en faveur de transition écologique et de résilience locales ;
- **En garantissant la mobilisation de tous les acteurs**, notamment des acteurs de droit commun, pour atteindre les objectifs fixés ;
- **En articulant les orientations retenues avec les autres documents cadre et dispositifs existants**, dans un souci de mise en cohérence des politiques publiques, y compris dans leurs dimensions d'investissement en faveur des quartiers prioritaires ;
- **En assouplissant les conditions d'organisation de la participation citoyenne**, afin de s'appuyer sur les instances et dynamiques locales existantes, et permettre ainsi aux habitants d'être acteurs à part entière du déploiement des politiques publiques dans leurs quartiers.



/ LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Le contrat Engagements Quartiers 2030 s'appuie sur une géographie prioritaire renouvelée pour toutes les actions relevant de la politique de la ville, mais il prend également en considération l'ensemble du territoire de Plaine Commune pour ce qui relève de la mobilisation du droit commun.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV). Pour la France métropolitaine, la nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur au 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023).

Les QPV de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population :

- être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

La méthode retenue est identique à celle de la définition du zonage précédent : mobilisation des données actualisées de l'Insee (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) et un travail fin de l'Insee à l'échelle de carreaux de 200 m de côté.

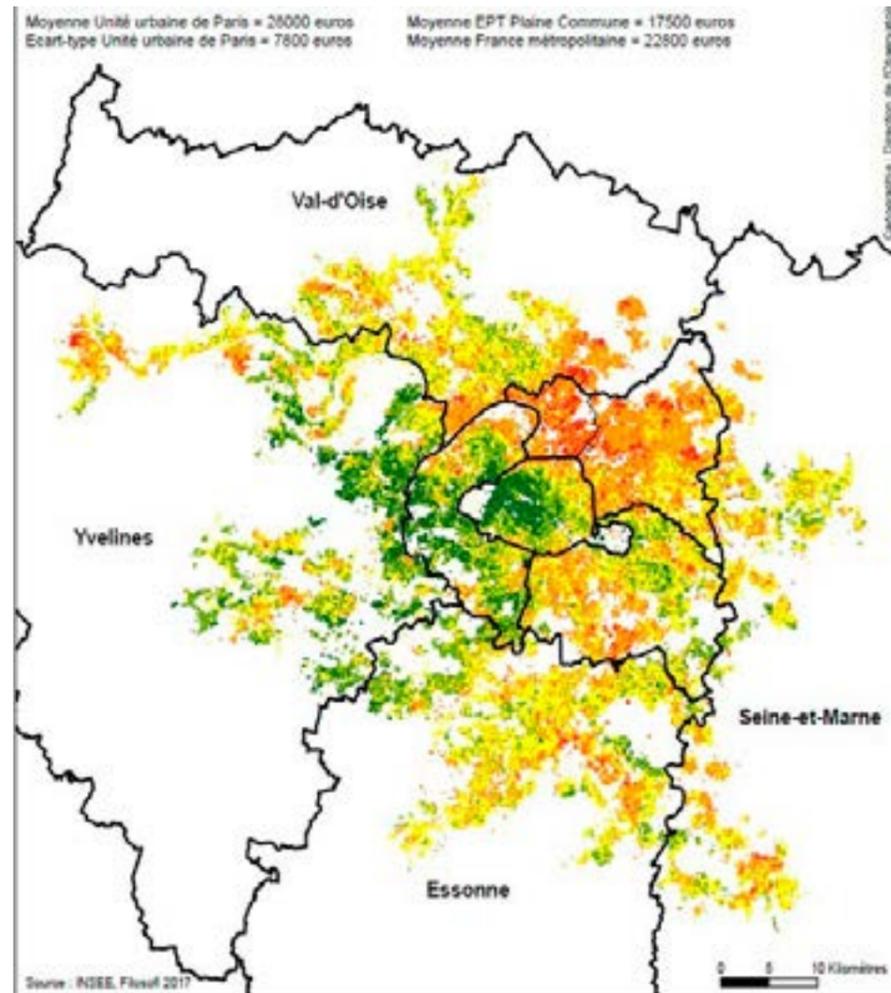
Sur les 22 QPV (zonage 2015-2023) de Plaine Commune,

9 ont un taux de pauvreté supérieur ou égal à 40% en 2019. Aucun d'entre eux n'est inférieur à 28,7% (Pasteur-Arago-Zola : - 6,8 points par rapport à 2012).

La moitié des 22 QPV de Plaine Commune ont enregistré une hausse de leur taux de pauvreté entre 2012 et 2019.

En 2019, le taux de pauvreté global des 22 QPV de Plaine Commune est de 40%, ce qui est :

- 0,5 point supérieur à celui de 2012 (39,5%) ;
- 4 points supérieur à celui de l'ensemble de l'EPT (36,1%) ;
- légèrement supérieur à celui de l'ensemble des 63 QPV de Seine-Saint-Denis (39,4%).

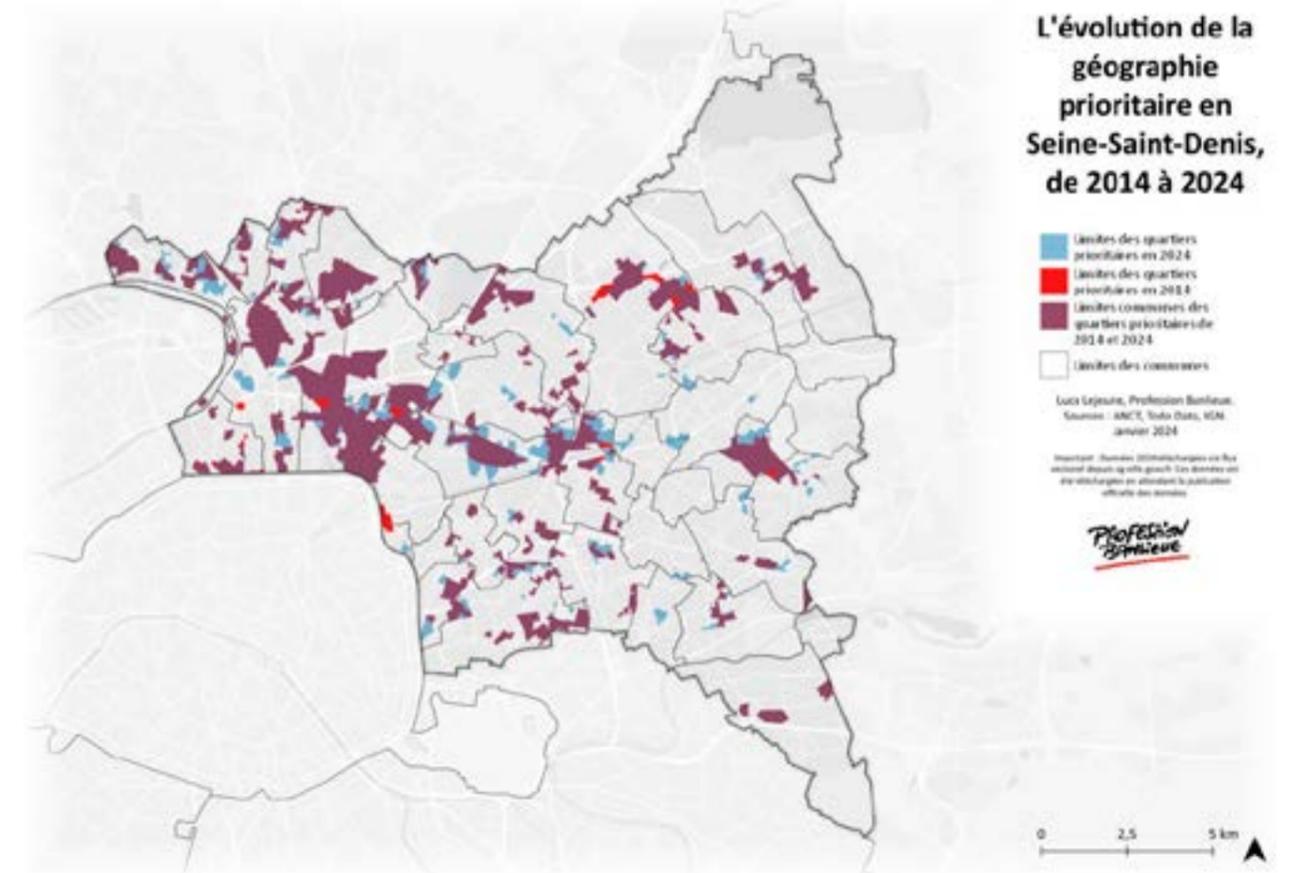


En 2024, les quartiers prioritaires retenus sont au nombre de 22 et totalisent 306 200 habitants, soit près de deux tiers de la population totale de Plaine Commune. Le quartier Pleyel de Saint-Denis, retenu entre 2015 et 2023, sort de la géographie prioritaire tandis que le quartier Calon fait son entrée sur la même commune de Saint-Denis. La population en QPV du territoire augmente quant à elle de 10%.

9
COMMUNES

22
QUARTIERS
PRIORITAIRES
DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE

306 200
HABITANTS



/ LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

L'actualisation du diagnostic territorial met en évidence les tensions auxquelles le territoire de Plaine Commune doit faire face et qui persistent après le contrat de ville qui s'achève.

Les vitalités démographique et économique se sont renforcées. Avec 451 934 habitants en 2021, Plaine Commune représente 27 % de la population départementale, 6,4 % de celle de la Métropole du Grand Paris (MGP) et 3,7 % de celle de l'Île-de-France.

Plaine Commune a gagné 22 668 habitants entre 2015 et 2021 soit 3 778 habitants par an en moyenne. La progression démographique en pourcentage à Plaine Commune entre 2015 et 2021 est supérieure à celle du département, des 11 EPT, de la MGP et de la Région, dont plus de 65 % en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Ce dynamisme s'explique par un solde naturel très positif, même s'il a été légèrement affaibli par la surmortalité de 2020 due à la crise sanitaire, et par le fort niveau de constructions neuves. En 2021, Plaine Commune est l'EPT le plus peuplé de Seine-Saint-Denis et le 5^e à l'échelle de la MGP.

La population est très jeune avec la part des moins de 30 ans qui s'élève à 44,6 % de la population (INSEE, 2020), soit une différence de 5,3 points avec la moyenne régionale. À cette jeunesse s'ajoute une grande diversité d'origines puisque 32 % de la population de Plaine Commune est de nationalité étrangère, soit le double de la proportion régionale. Il est estimé selon un rapport de l'Assemblée nationale de 2018 qu'en Seine-Saint-Denis, entre 9 et 25 % de la population est en situation irrégulière.

Enfin, s'il est difficile d'évaluer les mouvements de population entrant et sortant du territoire, pour pouvoir analyser l'impact des actions menées dans le cadre du contrat de ville selon une logique de flux plutôt que de stock, on peut noter que les ménages résidant sur le territoire depuis moins de 5 ans représentent une proportion de 36,8 % en 2020 (33,8 % pour le département de Seine-Saint-Denis).

La vitalité économique du territoire se confirme également. La croissance annuelle du nombre d'emplois reste largement supérieure à la moyenne régionale à 1,04 % entre 2014 et 2020 (contre 0,43 % en Île-de-France), et le taux de création d'établissements reste important et augmente : il est de 22,3 % en 2021 contre 18,8 % en IDF et 18 % en France métropolitaine.

Malgré le dynamisme économique du territoire, un certain nombre d'indicateurs de précarité en 2015 restent plus dégradés qu'à l'échelle régionale en 2021.

Le taux de chômage baisse mais reste élevé à 20,1 % en 2020 (contre 22 % en 2011) et largement supérieur à la moyenne régionale (11,8 %). Il est particulièrement important chez les jeunes de 15 à 24 ans et s'établit à 32 %, soit 9 points de plus que la moyenne régionale.

Les contrastes entre les chiffres de vitalité économique et le maintien d'un taux de chômage élevé peuvent s'expliquer par la nature des emplois proposés et le niveau de qualification des habitants du territoire. En 2020, la part d'emplois de cadres/professions intellectuelles et supérieures à Plaine Commune (au lieu de travail) est 2,09 fois supérieure au taux de cadres/professions intellectuelles et supérieures chez les actifs occupés (au lieu de résidence) mais ce ratio était de 2,71 en 2009. En 2020, il y avait 63 181 emplois de cadres/professions intellectuelles et supérieures sur le territoire de Plaine Commune tandis que le nombre d'actifs relevant de la CSP cadres/professions intellectuelles et supérieures (en emploi ou au chômage) était de 27 322, soit un écart de 2,3. Les indicateurs relatifs au niveau de vie ont tendance à se dégrader, à l'image de la tendance régionale. En 2020 la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est de 35,4 %, soit une hausse de 2,4 points depuis 2011 et plus du double de la moyenne régionale, qui a elle aussi augmenté de 2 points depuis 2011 (15,5 %).

La proportion de familles monoparentales a fortement augmenté passant de 15 % en 2011 à 26,7 % en 2020. Or ces familles (dont le chef de famille est le plus souvent une femme) sont plus exposées que la moyenne à la pauvreté et au mal-logement.

L'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes de 25 à 54 ans reste important, à 11,7 points. Il est beaucoup plus réduit (1,4 points) pour les 15-24 ans. Cette différence peut en partie s'expliquer par les interruptions de carrière avec la naissance des enfants, plus fréquente que pour les hommes, les femmes étant en moyenne plus susceptibles d'arrêter de travailler. Une tendance renforcée par la faible couverture en mode de garde, qui n'est que d'environ 25 %. Ce taux est inférieur de 6 points à la moyenne du département et à titre indicatif de 49 points au taux de couverture sur Paris.

On observe donc sur le territoire de Plaine Commune, un effet cumulatif des facteurs de précarité et de fragilité pour les habitants en matière de chômage, d'inactivité, de scolarité, de recomposition familiale ou encore de parcours migratoire, nécessitant un accompagnement renforcé.

Enfin les indicateurs relatifs à l'habitat et au logement sont également des révélateurs des fragilités territoriales. En 2017, la suroccupation lourde concernait 5,8 % du parc social de Plaine Commune contre 4,7 % en 2013, soit une hausse de 1,1 point. La part de propriétaires occupants s'élève à 25,2 % seulement en 2020 (c'est 38,2 % pour la Seine-Saint-Denis et 47 % pour la région).





/ LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF CONTRACTUEL

Les principes directeurs

Le présent contrat Engagements Quartiers 2030 établi entre l'État et l'établissement public territorial Plaine Commune associe également les parties prenantes suivantes :

- Les villes d'Aubervilliers, d'Épinay-sur-Seine, de L'Île-Saint-Denis, de La Courneuve, de Pierrefitte-sur-Seine, de Saint-Denis, de Saint-Ouen-sur-Seine, de Stains et de Villetaneuse ;
- La Région Île-de-France ;
- Le Département de la Seine-Saint-Denis ;
- Les bailleurs sociaux du territoire de Plaine Commune ;
- Les opérateurs de l'État.

Il s'inscrit dans un projet de territoire intégré tel que rappelé dans le Manifeste pour un territoire à vivre, ayant vocation à articuler l'ensemble des politiques publiques de développement social, urbain, économique, culturel et de transition écologique.

Il a vocation à renforcer la dimension partenariale et intercommunale du pilotage de la politique de la ville en association avec l'État, dans le respect des villes et du rôle majeur de leurs maires et de leurs élus pour une prise en compte fine des réalités territoriales locales.

Il s'appuie enfin sur l'association et la participation des habitants des quartiers prioritaires dans les conditions les plus adaptées localement, selon les modalités définies par les villes, au plus proche de la population.

L'ensemble du Contrat Engagements 2030 comprend :

- Le présent contrat cadre intercommunal, définissant les axes prioritaires d'intervention et les objectifs poursuivis dans la mise en œuvre de la politique de la ville, en articulation avec l'ensemble des politiques publiques de droit commun et des dispositifs de financement bénéficiant aux quartiers prioritaires et à leurs habitants, dans un souci de mise en cohérence des interventions publiques et privées. Chaque axe d'intervention et les objectifs qui en découlent font l'objet d'une évaluation continue au moyen des indicateurs définis dans le présent contrat.

- Les conventions associées établies entre les villes et l'État, permettant notamment :
 - de préciser les modalités et outils de la concertation citoyenne et de participation des habitants, au plus près des réalités locales
 - de décliner localement les priorités d'intervention inscrites dans le contrat cadre, par thématique. En vertu du principe d'annualité budgétaire qui s'applique tant aux budgets de l'État que des collectivités locales, les dotations de fonctionnement et d'investissement (DPV) feront l'objet d'une notification annuelle.
- La convention établie avec les organismes de logement social du territoire et définissant les objectifs en matière de gestion urbaine de proximité et servant de base aux possibilités d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les logements sociaux.
- Le pacte de gouvernance précisant les différentes instances et outils de coordination politiques et techniques nécessaires à la coordination des acteurs ainsi qu'à l'évaluation du contrat de ville

Les dispositions du présent contrat et des conventions particulières qui en découlent font l'objet d'une revoyure à l'issue d'une période triennale.

La gouvernance du dispositif contractuel

La mise en œuvre des orientations du présent contrat est assurée par un comité des financeurs rassemblant l'ensemble des parties prenantes copiloté par l'État et l'établissement public territorial.

Ce comité des financeurs est réuni chaque année :

- En octobre pour faire le bilan de l'année en cours et déterminer les priorités d'intervention pour l'année suivante
- En mars pour arbitrer et attribuer les financements de l'année

Il s'appuie pour ses travaux sur les éléments de diagnostic et d'évaluation établis par les équipes techniques de l'établissement public territorial, des villes et des services de l'État.



/ LA MOBILISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN ET DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAT

Les politiques d'emploi en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

L'unité départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) porte de nombreuses actions qui bénéficient aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV).

1/ Des dispositifs d'insertion professionnelle et de solidarité mobilisés en faveur des habitants

L'objectif de plein emploi fixé par le gouvernement peut s'appuyer sur la mobilisation de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle à destination de l'ensemble des personnes éloignées de l'emploi ou confrontées à des freins spécifiques, avec une attention toute particulière des services de l'État en charge du pilotage de ces dispositifs pour s'assurer que les habitants des QPV en bénéficient en priorité.

Ces actions d'insertion professionnelle sont renforcées pour certaines personnes grâce au financement de structures de l'insertion par l'activité économique. Ces structures permettent la réinsertion par l'embauche d'un salarié en insertion sur un contrat de 4 à 24 mois et un accompagnement socioprofessionnel. En Seine-Saint-Denis, 49% des 5873 salariés en insertion en 2023 sont des habitants de QPV (29% au niveau régional) et l'objectif dans les prochaines années sera de renforcer encore cette proportion.

Concernant l'insertion des jeunes, l'État, via le pilotage de la DRIEETS, soutient massivement le réseau des missions locales du département. Ces structures mettent en place le dispositif du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui permet un accompagnement renforcé des jeunes pendant 6 mois avec pour contrepartie d'un investissement hebdomadaire minimal de 15 heures le versement d'une allocation. L'accompagnement renforcé des missions locales s'adresse ainsi en priorité à un public de jeunes confrontés à des freins à l'emploi. Pour ce dispositif également, une attention particulière est accordée aux habitants des QPV qui représentent 51% des jeunes reçus au sein des missions locales (28% au niveau régional et 19% au niveau national), avec l'ambition affichée d'accroître encore cette proportion. Dans la même optique de contribuer plus spécifiquement à l'insertion professionnelle des jeunes, l'État continuera également de financer à travers différents appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt des référents chargés de conduire des actions « d'aller vers » en direction de jeunes Neet (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) afin de les ramener vers les acteurs de l'insertion professionnelle dans le cadre du plan régional d'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ).

L'État a par ailleurs prévu de maintenir divers dispositifs bénéficiant à l'ensemble de la population, comme les aides à l'apprentissage qui ont permis un fort développement de l'alternance pour les jeunes de Seine-Saint-Denis (augmentation de +13% des apprentis entre 2021 et 2023 pour s'établir à 18000 jeunes accueillis en Seine-Saint-Denis) ou spécifiquement dédiés aux habitants de QPV, à l'instar des emplois francs qui octroient une

aide financière aux employeurs recrutant un habitant de QPV, avec l'ambition que la forte mobilisation de ce dispositif en Seine-Saint-Denis (1 643 habitants de Seine-Saint-Denis ayant bénéficié de ce dispositif en 2023, correspondant à 35% des demandes acceptées en Île-de-France) se poursuive dans les prochaines années.

Dans le cadre de la renationalisation du RSA, les actions d'insertion portée par le conseil départemental sont également accompagnées par les services de l'État. Un accord a ainsi été signé en septembre 2021 sur la reprise de la gestion financière du RSA en contrepartie d'un engagement du département d'intensifier son accompagnement vers l'insertion professionnelle à l'attention de ces publics. La création des agences locales d'insertion sur l'ensemble du territoire en traduit l'attention portée aux plus vulnérables. L'ensemble des agences ont été créées début 2024 et le département a bien atteint ses objectifs de doublement des crédits d'insertion, avec l'objectif que l'amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui en découlera profite également aux habitants de QPV du département.

L'État continuera par ailleurs de financer les 5 cités de l'emploi du département, ce dispositif spécifique étant mis en place pour renforcer l'articulation et la coopération entre les acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle et les partenaires mobilisés plus directement sur les politiques de la ville et d'augmenter l'accès au droit commun des habitants des quartiers.

2/ Pour répondre à cette ambition, le contrat local des solidarités noué avec le conseil départemental constituera un levier supplémentaire.

Dans le cadre de la précédente stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'État s'est mobilisé pour cofinancer avec le conseil départemental des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants de la Seine-Saint-Denis. Afin de poursuivre cette dynamique, l'État signera en 2024 un nouveau contrat avec le département. Cette contractualisation prévoit des actions à l'attention des publics particulièrement vulnérables, autour de thématiques comme la prévention de la reproduction des inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion, l'accès aux droits des plus démunis ou encore l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La négociation en cours intègre, pour les actions pour lesquelles cette orientation apparaîtra pertinente, la prise en compte des spécificités des territoires, avec l'idée d'une intervention renforcée dans les QPV.

3/ La réforme du réseau pour l'emploi en Seine-Saint-Denis devrait permettre de renforcer encore cette mobilisation en faveur des habitants de QPV

La réforme du réseau pour l'emploi se traduira par la formalisation au sein de la Seine-Saint-Denis d'une feuille de route départementale mobilisant l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi autour d'objectifs opérationnels. Cette feuille de route, qui fera l'objet d'une large concertation s'articulera avec des plans d'actions intégrant les grandes orientations départementales, complétées des priorités définies avec des comités locaux pour l'emploi qui se mettront en place à un niveau infra-départemental adapté aux besoins des territoires.

Dans le cadre de cette réforme, les publics prioritaires qui figureront dans ces feuilles de route sont les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des difficultés particulières. À ce titre, l'État veillera à ce que toutes les actions partenariales qui se mettront en œuvre ciblent spécifiquement les habitants des QPV.

La mise en place de l'opérateur France Travail et le renforcement de l'accompagnement dont bénéficieront les demandeurs d'emploi se traduiront également par une attention toute particulière aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Cette réforme devra se traduire par un renforcement de l'offre de service à destination des entreprises, notamment pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs. Dans la mise en œuvre de ces ambitions, les acteurs du service public de l'emploi rassemblés dans le réseau pour l'emploi veilleront à ce que les entreprises implantées dans les QPV bénéficient à plein de cette offre de service renforcé.

Plaine Commune

38%

DU TOTAL DES SALARIÉS EN SIAE
(SOIT 917 ETP)

1 635

CEJ SIGNÉS
(SOIT 25% DU DÉPARTEMENT)
122% DE L'OBJECTIF



Les politiques de logement en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), engagé en 2014, concerne 34 projets en Seine-Saint-Denis.

Le renouvellement urbain a vocation à modifier les quartiers en profondeur en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement des quartiers, en contribuant à la transition écologique des quartiers et à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les projets, portés par les établissements publics territoriaux, ont été examinés par le comité d'engagement de l'ANRU. Les derniers projets ont été validés en 2022.

La contractualisation de ces projets se fait à deux niveaux :

- au niveau de chaque projet, par une convention « quartier » décrivant les actions prévues et les modalités de financement, notamment les concours financiers de l'ANRU (en subvention ou en prêt) ;
- au niveau de chaque EPT, par une « convention territoriale » portant sur les volets transversaux à l'ensemble des projets de l'EPT (ingénierie, reconstitution de l'offre de logements démolis, insertion sociale dans les chantiers, etc.).

En 2024, quelques conventions (territoriales ou quartier) restent à mettre au point.

L'enjeu majeur pour les années à venir est la mise en œuvre opérationnelle des projets, avec les points d'attention particuliers suivants :

- l'engagement des opérations et notamment leur engagement financier (l'ensemble des opérations devant être engagées financièrement d'ici la fin 2026, et le programme clôturé fin 2030) ;
- l'identification des opérations de reconstitution de l'offre démolie, et leur engagement financier et opérationnel ; à la fin 2023, pour 11 700 logements à reconstituer à l'échelle départementale, 71 % étaient identifiés à l'adresse, 59 % contractualisés et 36 % engagés financièrement ;
- le relogement des ménages : la réalisation du programme nécessite plus de 13 000 relogements, dont 37 % sont réalisés à la fin 2023 ; ce volume représente plus d'une année d'attributions de logements sociaux en Seine-Saint-Denis, et augmente encore la pression sur l'accès au logement social dans un département où la tension est déjà très élevée ;
- la tenue d'instances régulières à l'échelle des EPT et des quartiers pour s'assurer du respect des délais et identifier les difficultés éventuelles de compatibilité avec le calendrier NPNRU.

L'EPT Plaine Commune est concerné par 14 projets NPNRU.

3 900 logements sont à produire au titre de la reconstitution de l'offre démolie : à la fin 2023, 85 % étaient identifiés à l'adresse, 70 % contractualisés et 39 % engagés financièrement.

Le programme nécessite 4 750 relogements, dont 39 % sont réalisés à la fin 2023.



Les politiques d'aide alimentaire en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

Les actions financées par l'État en matière d'aide alimentaire visent à apporter un soutien aux populations précaires et en difficulté.

Les actions soutenues font l'objet d'une programmation annuelle, et prennent des formes diverses :

- Actions pour les publics à la rue ou hébergés à l'hôtel, sous forme de colis alimentaires, de repas ou de tickets-services, avec une attention particulière aux produits infantiles ;
- Cuisines collectives et tiers-lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel ;
- Épicerie sociale et solidaires ;
- Le soutien aux actions de distribution alimentaire (distribution de colis alimentaires, fourniture de repas chauds, épicerie sociale...) vise les grandes associations, mais aussi des petites structures, de façon à mailler et couvrir l'ensemble du territoire et toucher le public le plus large possible ; les actions financées prennent aussi la forme de maraudes alimentaires et food-trucks solidaires pour mieux couvrir les « zones blanches » du territoire, de distribution en accueil de jour ;
- Actions de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants : distribution de colis alimentaires et de kits d'hygiène, actions de sensibilisation (gaspillage alimentaire, éducation à l'alimentation, santé et bien-être) ;

Des actions de même nature sont mises en place en direction d'autres publics, tels que les femmes enceintes, jeunes mères isolées et personnes âgées isolées ;

Des actions de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens afin de renforcer l'efficacité de l'action collective : création d'une plateforme logistique alimentaire mutualisée visant à collecter et stocker des produits frais de qualité, ainsi que des dons de grandes et moyennes surfaces, et à les livrer aux épicerie sociale et associations.

L'annuaire Soliguide recense 140 dispositifs d'aide alimentaire sur le département.

Les politiques d'éducation et de jeunesse en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

1/ Les programmes et dispositifs d'égalité des chances

A/ Les stages de réussite scolaire

Le dispositif vise à renforcer ou entretenir les connaissances et les compétences travaillées au sein de la classe, dans un objectif de solide maîtrise des savoirs fondamentaux et dans le cadre d'un petit groupe d'élèves. Les stages sont organisés sur une partie des congés scolaires et sont ouverts aux élèves à partir du CP et jusqu'à la fin du collège.

Dans les écoles et établissements de l'EPT Plaine Commune, 276 stages ont été organisés au total en 2023, ce qui représente 1 901 élèves bénéficiaires.

B/ École ouverte / Vacances apprenantes

Le dispositif permet d'accueillir dans les écoles et les établissements des élèves du CP à la terminale, durant une partie des vacances scolaires et sur des journées entières, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des actions de soutien scolaire et des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Dans les écoles et établissements de l'EPT Plaine Commune, 1 389 écoliers, 1 426 collégiens et 69 lycéens ont été bénéficiaires en 2023. Des écoles ou établissements ont été ouverts dans 7 des 8 collectivités locales : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse. Les lycéens de Feyder, à Épinay-sur-Seine ont par exemple été initiés au secourisme et ont travaillé leur projet d'orientation, tout en contribuant à l'accueil des futurs lycéens, regroupés sur un temps particulier de l'opération.

C/ Petits-déjeuners

Dans le cadre de la lutte contre la grande pauvreté, le dispositif « petits déjeuners » permet de répondre aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorisant la concentration et le bien-être des élèves, facteurs de réussite scolaire. Financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le dispositif peut concerner les écoles des réseaux d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville ; le projet fait l'objet d'un partenariat entre l'Éducation nationale, la ville et les familles.

Dans les écoles de l'EPT Plaine Commune, 30 096 petits déjeuners ont été distribués en 2023, au bénéfice de 5 636 élèves. Depuis 2019, 24 908 élèves ont bénéficié de ces distributions.



D/ Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)

Conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, l'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Il s'agit de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et celle du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

41 ateliers OEPRE sont ouverts en janvier 2024 sur le territoire de l'EPT de Plaine Commune.

E/ Accueil des moins de 3 ans

Première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité, la scolarisation d'un enfant avant ses 3 ans est un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce est donc développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, en particulier en REP et QPV. L'accueil pour les moins de 3 ans nécessite un projet particulier et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local (ville, acteurs publics de la petite enfance).

30 dispositifs d'accueil des moins de 3 ans sont ouverts sur le territoire de l'EPT de Plaine Commune.

F/ Le programme d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à favoriser le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. Cette politique se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur. Les REP+ concernent les quartiers connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire tandis que les REP correspondent à des secteurs plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales significatives. En REP+, les enseignants bénéficient de formation et de temps de travail collectif sur une partie du temps scolaire, correspondant par exemple à 9 journées dans les écoles.

34 réseaux d'éducation prioritaire sont labellisés sur le territoire de l'EPT Plaine Commune, dont 17 en REP+.

224 écoles, dont 122 en REP+, y sont implantées. 97 personnels de l'Éducation nationale (coordonnateurs et remplaçants pour la formation REP+) exercent dans le périmètre de l'EPT.

G/ Les dédoublements en GS, CP, CE1

Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de « 100% de réussite ». Cette mesure se traduit par des effectifs réduits à 12 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves. Le dédoublement est accompagné par les équipes de circonscription de premier degré et des formations spécifiques sont proposées aux enseignants.

1 328 classes sont dédoublées à la rentrée 2023 dans les écoles en éducation prioritaire de l'EPT Plaine Commune, dont 419 GS dédoublées et 899 en CP et CE1.

H/ Devoirs faits

Depuis l'automne 2017, le dispositif Devoirs faits permet aux élèves volontaires de bénéficier d'un temps pour réaliser leurs devoirs et d'une aide, notamment méthodologique, pour les mener à bien. À compter de la rentrée 2023, Devoirs faits est rendu obligatoire pour tous les élèves de sixième avec pour objectifs de faciliter leur entrée au collège, de mieux les accompagner et de faire en sorte qu'ils développent l'autonomie nécessaire dans leur travail personnel pour réussir au collège. Le volume horaire peut varier en fonction de leurs besoins.

Sur le territoire de l'EPT Plaine Commune, 8 586 collégiens bénéficient de Devoirs faits en 2023-2024.

2/ Les programmes et dispositifs partenariaux ou interministériels

A/ Les Cités éducatives

Les Cités éducatives consistent en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations, habitants. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette démarche s'appuie sur l'élaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées.

5 Cités éducatives sont labellisées sur le territoire de l'EPT Plaine Commune : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine. Par exemple, dans la cité éducative d'Épinay-sur-Seine, plusieurs projets autour des sciences sont proposés aux jeunes : ils concernent la robotique et un partenariat universitaire de haut niveau concernant les sciences physiques. Une journée « Faites des sciences » est aussi proposée pour valoriser le travail et les différents projets.

B/ Les Cordées de la réussite

Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances, en luttant contre l'autocensure et en suscitant l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, académies et de multiples partenaires (ministères, associations, entreprises...).

Sur le territoire de Plaine Commune, 19 collèges et 14 lycées sont encordés. 89 cordées existent sur le territoire et 30 établissements d'enseignement supérieur sont tête de cordée.

Au lycée Paul-Éluard de Saint-Denis, une cordée intitulée « X – Tutorat Île-de-France » a été construite avec l'école polytechnique.

Elle permet de développer :

- des actions d'accompagnement à l'orientation ou favorisant la continuité des parcours (journée des Entretiens de l'Excellence : rencontres avec des professionnels pour leur offrir un nouveau point de vue sur les choix d'orientation et parcours possibles, journée « Filles et Maths » autour des métiers des maths et de l'informatique, travail sur le poids des stéréotypes, rencontres avec des femmes scientifiques et des étudiantes de l'X);
- des actions éducatives (tutorat collectif en présentiel pour les lycéens où sont affectés les étudiants de X, rendez-vous individuels (orientation et méthodologie), co-animation de cours, encadrement de TD, heures d'aides aux devoirs ou de révisions par les étudiants de X);
- des actions d'ouverture culturelle (visites de sites d'intérêt : musée, théâtre, etc).

C/ Les PRE

Le Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative, toujours sur la base de l'adhésion des familles. Le PRE s'appuie sur le droit commun existant et nécessite un travail en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

3/ Les dispositifs d'engagement (Service Civique)

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience d'engagement. 77 structures (associatives ou municipales) bénéficient d'un agrément de Service Civique sur le territoire Plaine Commune leur permettant de recruter et d'accompagner des volontaires. Parmi ces structures, les collectivités de Plaine Commune

engagées sur le dispositif sont : la mairie de Saint-Denis, la mairie d'Aubervilliers, la mairie de Saint-Ouen-Sur-Seine, la mairie de Villetaneuse.

4/ Soutien à la continuité éducative

A/ Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il ouvre également des droits à des financements de la Caisse d'allocation familiale (CAF) notamment dans le cadre du « Plan Mercredi ». Sur le territoire de Plaine Commune, toutes les villes ont signé un Projet Éducatif Territorial.

B/ Le dispositif « Colo Apprenante »

Les « Colos apprenantes » s'inscrivent dans l'opération « Vacances apprenantes » qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État qui garantit des bons niveaux de qualité de l'offre éducative et des conditions de sécurité assurées par un encadrement qualifié et expérimenté. Sur le territoire Plaine Commune, 152 séjours ont fait l'objet de subventions dans le cadre du dispositif. Ils ont été organisés par la mairie de Villetaneuse, la mairie de la Courneuve, la mairie de Saint-Denis, la mairie de d'Aubervilliers, la mairie de Saint-Ouen-Sur-Seine, la mairie de Pierrefitte-Sur-Seine, la mairie de L'Île-Saint-Denis, la mairie de Stains, la mairie d'Épinay-sur-Seine, l'association Floréal, l'association Fête le mur, l'association EEDF d'Aubervilliers, l'association ERA 93 et l'association OMJA.

C/ AAP continuité éducative

Dans le cadre de la continuité éducative et du lien entre le scolaire et le périscolaire, un appel à projets a été initié afin de permettre de mettre en œuvre des actions qualitatives notamment autour des langues sur le dispositif « Accueil Langues ». Dans ce cadre, les communes de La Courneuve et Pierrefitte-Sur-Seine ont bénéficié d'une subvention.

5/ Le soutien aux associations de jeunesse (AAP « Actions Locales Jeunesse Document Stratégique Régional » AJ-DSR)

L'appel à projets AJ-DSR (BOP 163) permet de financer prioritairement les associations agréées Jeunesse Éducation Populaire (JEP) selon les axes de continuité éducative, d'engagement, de valeurs de la République et des JOP 2024, tout en accompagnant la vitalité des associations JEP.

16 associations du territoire Plaine Commune ont bénéficié de subventions dans ce cadre.

Les politiques d'accès aux droits et d'inclusion numérique en faveur des habitants résidant dans les quartiers politique de la ville

Les espaces France Services

Depuis 2020, l'État a soutenu le déploiement de 10 espaces labellisés France Services sur le territoire de Plaine Commune (8 structures fixes et 2 bus). Toutes les structures sont situées ou circulent au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette labellisation permet à chaque structure de recevoir une subvention annuelle de 30 000 euros (et de 50 000 euros d'ici 2026). Elle prévoit une formation initiale et continue de ses agents, et lui garantit des liens privilégiés avec les partenaires du dispositif (La Poste, France Travail, la CAF, la CPAM, la CNAV, la MSA, la DDFIP, l'ANCT, le ministère de la Justice, l'ANAH et le ministère de la Transition écologique).

Les Conseillers numériques

Le programme Conseillers numériques France Services, financé et piloté par l'ANCT, offre également une réponse aux besoins en matière d'accès et de médiation numérique des habitants. Ce programme a permis le recrutement et la formation de 22 conseillers numériques œuvrant sur Plaine Commune, employés par des collectivités ou des associations.

À ce titre, des structures du département ont bénéficié d'une convention de subvention sur deux ans pour un ou plusieurs postes de conseillers numériques (à hauteur de 50 000 euros sur deux ans pour les structures publiques). Dans une logique de pérennisation des postes, l'État s'est engagé à poursuivre le soutien financier aux structures employant des conseillers numériques sur trois ans à compter de 2023.



/ LES AXES PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS

Les travaux d'évaluation et les consultations menés au courant de l'année 2023 ont permis de faire émerger trois orientations prioritaires pour le contrat de ville 2024-2030 de Plaine Commune, avec des partenaires qui agissent :

1. Pour la réussite et le plein emploi des habitants.
2. Pour un cadre de vie sain, durable et sûr.
3. Pour l'égalité des chances et l'accès aux droits.

Pour la réussite et le plein emploi des habitants

Plaine Commune peut compter sur un dynamisme exceptionnel : la jeunesse de sa population, ses atouts universitaires historiques et récents et le fourmillement d'initiatives locales en font cet ensemble si particulier et vivant.

Cependant les difficultés sociales et économiques restent fortes pour une part importante des habitants.

La réussite éducative et le plein emploi constituent le premier axe de ce contrat de ville, décliné en trois objectifs stratégiques.

Soutenir la réussite éducative et tendre vers l'égalité territoriale en matière d'éducation

Les enfants et les jeunes du territoire sont exposés à de nombreux freins cumulatifs à leur bonne réussite éducative : décrochage scolaire précoce, écart entre le taux de scolarisation du territoire et celui de l'Île-de-France qui se creuse, faible indice de positionnement social et mixité sociale, surreprésentation de familles monoparentales...

Parallèlement, les indicateurs du droit commun sur le département soulignent l'importance de renforcer l'attractivité des établissements scolaires : le nombre d'heures perdues au collège sur le département représente un mois par an ; le nombre de médecins scolaires diminue faute de candidats (ils n'étaient que 24 médecins scolaires sur tout le département en 2018), soit 1 pour 12 000 à 13 000 élèves, contre 5 000 recommandés...

Au-delà de la nécessité de renforcer la mobilisation du droit commun en QPV, dont la responsabilité n'incombe pas au contrat de ville, il s'agit de renforcer l'égalité des chances par l'éducation.

Favoriser l'accès à l'emploi et à une formation adaptée aux profils des habitants

Si le marché de l'emploi est dynamique, il est encore difficile d'accès pour une partie de la population dont les freins restent importants, tant en termes d'accès à la formation qu'à l'emploi.

Malgré un territoire dense économiquement, troisième pôle d'emplois de la MGP (derrière Paris et la Défense), la déconnexion entre la population et l'emploi est particulièrement marquée, avec par exemple, 2,5 fois plus d'emplois cadres que d'actifs cadres habitant le territoire. La question de l'ancrage territorial, pouvant se définir comme étant la part de la masse salariale produite localement détenue par des habitants du territoire, ressort comme un enjeu important, avec la nécessité de refonder un pacte de réciprocité entre le territoire et les entreprises.

Favoriser le développement économique des quartiers, au service des habitants

Les quartiers en politique de la ville ne sont pas tous dotés des mêmes fonctions économiques, en lien avec la nature de leur tissu et leur localisation. Le contrat de ville réaffirme le besoin de porter un regard spécifique et volontariste sur le développement économique des quartiers, dans ses nombreuses dimensions, en tenant compte des liens étroits avec toutes les politiques publiques sur lesquels reposent des dynamiques partenariales porteuses d'activités économiques à venir, que ce soit l'emploi mais aussi le développement de l'ESS, l'aménagement, la mobilité active ou encore le plan alimentaire territorial et la transition écologique...

Les indicateurs statistiques

Les indicateurs statistiques envisagés pour mesurer les évolutions suivantes :

- **Nombre d'élèves** résidant dans les QPV ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6^e
- **Nombre des 15 / 24 ans** résidant dans les QPV non scolarisés et sans diplôme
- **Chômage à Plaine Commune** par rapport à la moyenne régionale : notamment part des jeunes et des femmes, taux d'emploi des 15-64 ans, part des cat. ABC bénéficiaires du RSA, évolution annuelle des inscrits ABC, évolution annuelle des inscrits cat. A



Soutenir la réussite éducative et tendre vers l'égalité territoriale en matière d'éducation

Cet axe présente les orientations en matière de politiques éducatives spécifiques en QPV. Il vise ainsi à articuler les démarches et dispositifs existants tels que :

- les programmes de réussite éducative
- Les cités éducatives et cités de la jeunesse
- Les projets éducatifs de territoire
- Les conventions territoriales globales ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
- Les Cordées de la réussite

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET RENFORCER LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DÈS LE PREMIER DEGRÉ

- Structurer le repérage précoce du risque de décrochage
- Réinscrire les décrocheurs dans un processus d'apprentissage
- Valoriser les compétences parascolaires (informelles et linguistiques, compétences psycho-sociale, etc.)
- Développer des actions spécifiques adaptées aux étudiants, nombreux sur le territoire, etc.

DÉVELOPPER LES PRATIQUES ÉDUCATIVES INNOVANTES ET SUR MESURE NOTAMMENT PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE, ET PROMOUVOIR LES PARCOURS DE RÉUSSITE ET D'EXCELLENCE

- Renforcer l'offre éducative existante, notamment l'offre spécifique à destination des enfants aux besoins particuliers (handicap notamment)
- Favoriser la logique de parcours et de suivi individuel et garantir la continuité entre temps à l'école et temps hors scolaire
- Valoriser les diversités des savoir-faire et savoir-être des jeunes, acquis dans le cadre scolaire et extrascolaire
- Favoriser le lien au monde de l'entreprise dès le collège en développant les comités locaux écoles – entreprises

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

Éducation nationale, villes, Département, Région, CAF, associations, entreprises

RECONNAITRE LA CO-ÉDUCATION COMME FACTEUR DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, ENCOURAGER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET LE TRAVAIL AVEC LES GROUPES DE PARENTS

- Ouvrir l'école aux parents pour lutter contre le répit parental et l'isolement
- Leur permettre de mieux comprendre le système scolaire, mieux les accompagner sur les modes de garde, prévention des conduites à risque des enfants, etc.

RENFORCER LE LIEN ÉDUCATION-SANTÉ POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES.

- Favoriser le développement d'un volet santé dans les PRE, PRIJ et Cités éducatives
- Développer les réseaux Politique de la ville pour palier le manque de personnel médical et paramédical au sein des établissements scolaires
- Favoriser l'accueil et l'orientation sur les questions d'environnement et de bien-être, de santé mentale, de handicaps...

RENFORCER LES PARTENARIATS ET GARANTIR UN MAILLAGE EFFICIENT À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS

(parents, professionnels de l'éducation, associations...) sur les enjeux éducatifs, et notamment grâce à la généralisation des cités éducatives

- Renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale notamment autour de la cohérence entre la géographie prioritaire et l'éducation prioritaire afin notamment de traiter les écoles orphelines

Les indicateurs proposés

- **Analyse des actions d'accompagnement** des élèves à la scolarité dans les établissements situés en QPV et ceux qui sont localisés hors QPV
- **Comparaison des résultats scolaires** en cité éducative et en dehors
- **Analyse de l'impact du PRE** sur les jeunes : une étude longitudinale portant sur le parcours de jeunes suivis une fois qu'ils sont sortis de la prise en charge du PRE

Favoriser l'accès à l'emploi et à une formation adaptée aux profils des habitants et aux publics isolés

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de l'emploi spécifiques en QPV. Il vise ainsi à articuler les démarches et dispositifs existants tels que :

- La Cité de l'emploi : une Cité de l'emploi est labellisée à l'échelle de Plaine Commune
- Le PRIJ
- Le contrat d'engagement jeune
- Le comité local pour l'emploi

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET Y FAVORISER L'ACCÈS, POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX ASPIRATIONS DES HABITANTS

- Favoriser la connaissance par les habitants des quartiers des perspectives locales d'accompagnement vers l'emploi et de formation, en ciblant les jeunes
- Mieux toucher les publics éloignés par une diversification des leviers de mobilisation
- Partir de l'analyse des besoins des entreprises locales en termes de compétences pour adapter l'offre de formation
- Développer les formations aux métiers liés à la transition écologique et aux filières en tension sur le territoire telles que le tourisme ou la logistique, etc.

AMÉLIORER L'ARTICULATION ENTRE L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR L'EMPLOI

- Favoriser les partenariats entre les équipes pédagogiques, les collectivités locales, les professionnels de l'insertion, la formation et l'emploi ainsi que les entreprises locales
- Mobiliser les acteurs économiques du territoire pour qu'ils s'y ancrent et recrutent davantage localement
- S'appuyer sur la Cité de l'emploi, comme espace de coordination et d'expérimentation
- Développer des actions pour lutter contre les préjugés, les discriminations et favoriser l'accueil de nouveaux profils au sein des entreprises

RENFORCER ET QUALIFIER LES ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉS POUR FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET L'IMPLICATION DES PERSONNES CONCERNÉES

- Penser les parcours éducatifs et d'insertion en sortant d'une logique linéaire : faciliter le sans-couture, développer les passerelles entre les types d'écoles ou filières, sans discontinuité, création de socles communs...
- Prévenir les ruptures dans les parcours par une meilleure coordination et complémentarité des acteurs

LEVER LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI, NOTAMMENT POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

- Développer de nouveaux modes de garde, notamment pour les familles monoparentales, en lien avec les Services de Prévention et Protection de l'enfance
- Développer des réponses à des publics spécifiques (public allophones, seniors...) : mobilité, langue, inclusion numérique...

Les indicateurs proposés

- **Création d'un observatoire territorial** de l'emploi et de la formation : évolution du nombre d'allocataires du RSA en QPV, de formation liées aux opportunités d'emploi local
- **Analyse de la dynamique partenariale** sur l'offre de formation (diversité des acteurs, niveau d'intégration de la coopération...)
- **Évolution du nombre d'emplois** dans les métiers de l'alimentation durable sur le territoire

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

France Travail, DRIEETS, Plaine Commune, Missions locales, associations, organismes de formation, entreprises, branches professionnelles, Département, Région



Favoriser le développement économique des quartiers, au service des habitants

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de développement économiques spécifiques en QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Le PaQte
- Les emplois francs
- L'exonération de CFE
- La stratégie ESS de Plaine Commune
- Le projet de territoire

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DEPUIS L'ÉMERGENCE DU PROJET JUSQU'À SA CRÉATION ET SA CONSOLIDATION

- Cet accompagnement s'adapte aux besoins des habitants et prend en compte l'offre déjà existante sur le territoire.
- L'Économie Sociale et Solidaire, reconnue comme essentielle au développement de territoires plus équilibrés et plus résilients, tient une place importante dans cet accompagnement
- Cet accompagnement vise à encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprise à chaque étape du parcours de vie des structures (test, démarrage, consolidation ou développement) : information et orientation des porteurs de projets dans les quartiers, accompagnement de ces projets (financements, mise en lien, expertise métiers...) et valorisation des parcours

Les indicateurs proposés

- **Évolution des créations d'activités** dans les QPV (statuts, taux de survie...)
- **Évolution du nombre de partenaires mobilisés** sur la question de l'emploi et typologie
- **Analyse de la dynamique partenariale** de l'écosystème alimentaire local (diversité des acteurs, niveau d'intégration de la coopération...)

FAVORISER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMMERCE ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ RÉPONDANT AUX BESOINS DES HABITANTS

- Planifier et inciter à la production d'un immobilier hors marché en réservant notamment des surfaces dédiées à ces projets
- Accompagner et faciliter l'implantation de ces porteurs de projets par des expertises dédiées et l'organisation de temps de sensibilisation et d'acculturation des différents partenaires (promoteurs, aménageurs, foncières, collectivités...)
- Coordonner l'ensemble des acteurs concernés pour faciliter le suivi des recherches de locaux, créer une dynamique de coopération sur ces sujets et assurer une cohérence territoriale...
- En lien avec les NPNRU à l'œuvre, les espaces d'urbanisme transitoire peuvent représenter des espaces d'expérimentation d'activités économiques.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LES ÉCOSYSTÈMES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

- Favoriser l'émergence, l'accompagnement et la structuration d'initiatives économiques locales
- Accompagner ces dynamiques locales à travers des dynamiques collectives
- Accompagner le développement et la structuration des écosystèmes locaux stratégiques, particulièrement liés à la transformation écologique et solidaire, à l'œuvre dans nos quartiers : sécurité alimentaire, transition écologique et réemploi, mobilité active...

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

Plaine Commune, Région, France Travail, associations, entreprises

Pour un cadre de vie sain, durable et sûr

Plusieurs constats imposent de renforcer les actions en faveur d'un cadre de vie sain, durable et sûr : une situation du logement précaire, une transition écologique qui doit être accélérée, une insécurité qui demeure forte et qui nuit à un usage partagé de l'espace public.

Un cadre de vie sain, durable et sûr constitue le second axe de ce contrat de ville, décliné en trois objectifs stratégiques :

Permettre aux habitants d'avoir accès à un logement décent et à un cadre de vie de qualité

Le territoire compte un taux de suroccupation important, ainsi que des situations d'habitat dégradé : insalubrité, vétusté des logements, etc. Le contexte d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie constitue en outre un enjeu important. Le territoire compte une part importante de copropriétés dont certaines en grande difficulté. La moitié des copropriétés de Plaine Commune a un taux d'impayés supérieur à 25% en 2021.

Aussi le territoire fait face à des enjeux majeurs pour proposer un cadre de vie agréable et des conditions d'habitats décentes à travers la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la division pavillonnaire, la mise en œuvre des grands projets de renouvellement urbain (pas moins de 22 secteurs concernés), ou encore le développement du bail réel solidaire pour favoriser l'accession sociale à la propriété.

Territoire bâtisseur, ce sont 3 600 logements créés en moyenne par an, dont près de la moitié en logements abordables pour favoriser la propriété occupante et les parcours résidentiels positifs.

Accompagner et accélérer la transition écologique des quartiers

Encore plus qu'ailleurs, les habitants des QPV sont particulièrement exposés aux effets de la crise sociale, économique, écologique et climatique : ils souffrent de la pollution de l'air, des impacts des épisodes caniculaires, de l'augmentation du prix de l'énergie et de l'alimentation.

L'enjeu premier est de protéger les populations en luttant contre les îlots de chaleur urbains et contre la précarité énergétique, en recherchant à reconquérir la qualité de l'air, en favorisant l'accès à des espaces de nature et de rafraîchissement, à une alimentation de qualité et accessible, mais aussi à des modes de vie plus sains, plus économes... L'enjeu est aussi de lier les réponses aux urgences climatiques et aux urgences sociales notamment, par la formation, la création d'emplois et de nouvelles filières liées à la transition écologique. Enfin, l'enjeu est de s'appuyer sur la jeunesse de la population en QPV, sa créativité et ses valeurs de solidarité pour emmener l'ensemble des habitants et des acteurs des QPV dans des transformations plus rapides et plus radicales, des modes d'habiter, de produire, de consommer, de traverser le territoire.

Les indicateurs statistiques

Les indicateurs statistiques envisagés pour mesurer les évolutions de la part :

- **des logements en situation de suroccupation en QPV**
- **des ménages du parc social** avec des revenus inférieur au seuil de pauvreté en QPV
- **du nombre de m² végétalisés en QPV**
- **des propriétaires occupants**

Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance

L'ensemble des acteurs associés à l'évaluation du Contrat de ville sur cette thématique insistent sur trois axes de travail : mobiliser les moyens de Police et de Justice de l'État et mieux coordonner tous les acteurs entre eux, renforcer les liens avec les jeunes et mieux occuper l'espace public, lutter contre les violences intrafamiliales.

Cet axe de travail fait également l'objet d'un partenariat avec les bailleurs dans le cadre de la convention GUP et de l'ATFPB intercommunal.





Permettre aux habitants d'avoir accès à un logement décent et à un cadre de vie de qualité

Cet axe présente les orientations en matière de politiques d'habitat spécifiques en QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- L'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Le Programme Local de l'Habitat
- La convention qualité constructions neuves
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- La trame verte et bleue
- Le Plan vélo
- Le Plan rue pour toutes et tous
- Le Plan arbre

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET LE CONFORT DANS LES LOGEMENTS

en luttant contre l'habitat dégradé, en réhabilitant le parc privé et en produisant des logements de qualité, en prenant en compte le référentiel qualité Constructions Neuves 2023

- Continuer à déployer les programmes de renouvellement urbain et les opérations programmées par dispositifs d'amélioration de l'habitat

FAVORISER LE LIEN SOCIAL DANS L'ESPACE PUBLIC, NOTAMMENT PAR L'ACCÈS À LA NATURE ET À LA CULTURE, ET EN RENFORÇANT L'AUTONOMIE DES DYNAMIQUES COLLECTIVES

- Faciliter la réappropriation par les habitants de leurs espaces communs : accès à des lieux de convivialité et d'animation, des espaces végétalisés ainsi que des espaces de jeux
- Cela passe par des aménagements qui touchent la voirie, le paysagement, le mobilier urbain, l'éclairage public, mais également l'animation des lieux d'échanges et de rencontres, facteurs d'animation et de convivialité; en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux de proximité (médiateurs, acteurs associatifs...)

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR PARCOURS RÉSIDENTIEL en diversifiant l'offre de logements, notamment par le déploiement de l'offre et l'accession sociale à la propriété

- Adapter le parc de logements aux besoins spécifiques à travers le développement de l'habitat inclusif et favorisant des modes de gestion partagés et participatifs

OFFRIR AUX HABITANTS DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ EN RENFORÇANT LA GUSP, POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX ANIMATIONS DE PROXIMITÉ

- Assurer la coordination entre les gestionnaires d'espaces (bailleurs, villes, Plaine Commune...), notamment sur les questions de propreté, entretien des espaces extérieurs, équipements, aménagement, stationnement, qualité de service, lien social, tranquillité publique, insertion par l'activité économique etc.
- Améliorer le niveau de service en renforçant les moyens dédiés à la gestion urbaine de proximité grâce à la bonne utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Rendre accessibles les espaces publics à toutes et tous

Les indicateurs proposés

- **Analyse de l'état et l'accessibilité** des équipements en QPV
- **Évolution du nombre de m² de parcs et jardins** à moins de 5 minutes à pied des habitations en QPV (enjeu de rafraîchissement)
- **Analyse de l'évolution globale de la qualité** du parc de logements en QPV par une étude longitudinale portant sur le suivi de parcours de résidents

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

ANRU, bailleurs Plaine Commune, villes, associations de locataires, ANAH, ADEME

Accompagner et accélérer la transition écologique des quartiers

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de transition écologique spécifique sur les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Le NPNRU
- L'abattement TFPB
- Le PLH
- Le PAT
- Les quartiers fertiles
- Les quartiers résilients

INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DES QUARTIERS FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DÉVELOPPER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE POUR GARANTIR AUX HABITANTS DES QUARTIERS L'ACCÈS À DES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

- Intégrer le réchauffement climatique dans les aménagements et programmes de renouvellement urbain : verdissement des espaces, îlots de fraîcheur, débitumisation, mobilités douces, utilisation de matériaux bio-sourcés, utilisation des toits (végétalisation ou développement d'énergie solaire ou photovoltaïque), place de l'eau

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE : tri, économies d'eau et d'énergie, mobilités actives, réemploi, alimentation locale, revégétalisation, etc.

- S'appuyer sur les compétences et savoir-faire des habitants
- Mettre en place des actions graduées, de la sensibilisation dès le plus jeune âge à la responsabilisation de tous
- Aménager les logements pour accompagner les transitions (local à vélos, espaces pour le tri...)

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

ADEME, ANRU, ANAH, EPT, villes, Département, bailleurs, syndicats de copropriété, associations

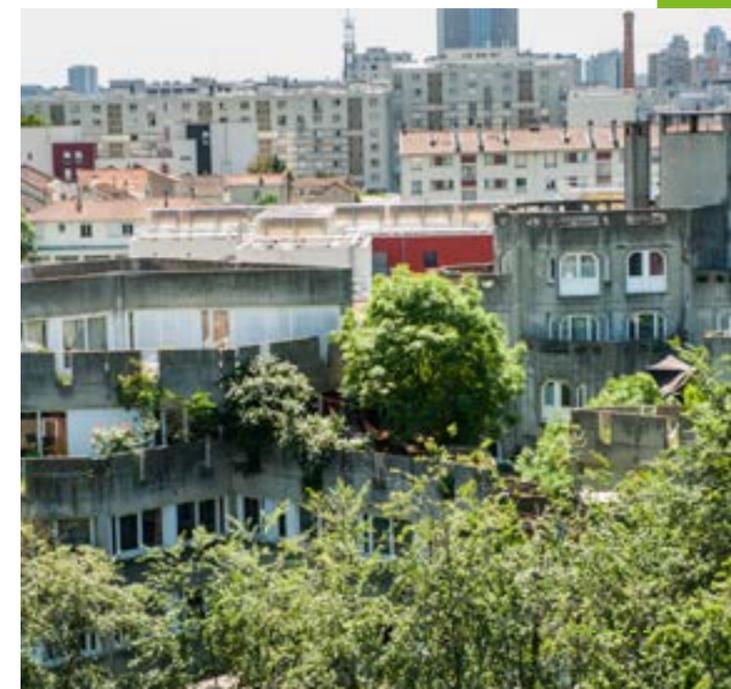
SOUTENIR LES PROJETS ET INITIATIVES CITOYENNES, ASSOCIATIVES OU PRIVÉES, EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Rénovation énergétique et production d'ENR, mobilité active et partagée, déminéralisation et renaturation, gestion des déchets, performance énergétique, gestion de la ressource en eau, agriculture urbaine et alimentation

- Favoriser l'accompagnement des projets collectifs en partant des initiatives locales

Les indicateurs proposés

- **Évolution du nombre de personnes et de projets** s'impliquant dans le déploiement d'une offre d'alimentation durable au sein des QPV
- **Analyse de la prise en compte des enjeux** d'aménagement soutenable & de résilience dans les opérations de RU
- **Évolution du nombre de passoires thermiques** dans le parc social





Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de prévention de la délinquance spécifiques sur les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
- Le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
- Les Quartiers de Reconquête Républicaine
- Les bataillons de la prévention

FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA (RÉ)APPROPRIATION DES ESPACES PUBLICS, NOTAMMENT PAR UNE MEILLEUR COORDINATION COLLECTIVITÉS

- Favoriser l'interconnaissance et la circulation d'information entre partenaires
- Mettre en œuvre (police, collectivités, bailleurs) des dispositifs de prévention situationnelle diversifiés et adaptés aux situations
- Créer des espaces de convivialité en veillant à la mixité des usages à l'appropriation par tous (notamment les femmes et les seniors) et la régulation de ces espaces...

RENFORCER LES POLITIQUES ET LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE ET LUTTER CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE RIXES

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes pour la vie de leur quartier
- Développer des actions de prévention de la récidive, d'aide aux victimes et d'accès au droit
- Mobiliser des équipes mobiles pluridisciplinaires pour aller à la rencontre des jeunes....
- Imaginer de nouvelles manières de sensibiliser aux conduites à risque...

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

Police nationale, Police municipale, Services de justice, bailleurs villes, associations

POURSUIVRE ET RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, avec une attention particulière aux enfants, et contre les violences faites aux femmes

- Améliorer le repérage des violences par les professionnels de santé
- Améliorer la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences mais aussi des auteurs de violence, et notamment par une meilleure coordination entre les acteurs concernés
- Mener des actions de sensibilisation

RENFORCER LES ACTIONS DE MÉDIATION ET LES DÉMARCHES D'ALLER-VERS ET FAVORISER LES LIENS ENTRE INSTITUTIONS ET POPULATION, EN PARTICULIER LES JEUNES

- Développer des actions coordonnées de médiation
- Amplifier le travail des médiateurs de quartier, expérimenter de nouvelles formes de médiation
- Mieux cibler les jeunes des quartiers populaires au sein des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention de la délinquance
- Renforcer le lien police-population
- Intégrer les locataires du logement social dans les problématiques de sécurité dans les résidences...

Les indicateurs proposés

- **Évolution du nombre de jeunes** suivis par les services de médiation et de prévention spécialisée, typologie des actions mise en œuvre....
- **Analyse de la mobilisation des acteurs locaux** (habitants et associations investis dans la prévention et la lutte contre la délinquance)
- **Analyse de la dynamique partenariale** de cet écosystème d'acteurs (diversité des acteurs, niveau d'intégration de la coopération...)

Pour l'égalité des chances et de l'accès aux droits

Plaine Commune a l'atout et la particularité d'être un territoire ouvert au monde. Il est constitué de nationalités et cultures multiples (environ 135 nationalités et 150 langues parlées) qui font société, créent des initiatives qui reposent sur la rencontre de l'autre.

Toutes ces initiatives portent en elles une dynamique essentielle pour traverser les crises. C'est à travers la relation que chacun peut s'élever en tant qu'individu.

Cette dynamique doit être soutenue d'autant plus que ces habitants et ces associations sont fragilisées par les différentes crises que nous traversons...

Accompagner à l'émancipation des personnes, créer les conditions pour que chacun devienne acteur et trouve sa place dans la société passe nécessairement par un accès aux mêmes droits et services publics que dans d'autres territoires.

Agir en faveur de l'égalité des chances et d'un accès effectif aux droits est un enjeu essentiel du contrat de ville, un enjeu à part entière mais également transversal (lutte contre les discriminations, égalité des sexes). Cet axe de travail se décompose en 4 objectifs stratégiques.

Garantir l'accès aux droits pour les habitants des quartiers

Les QPV se caractérisent encore par un accès aux droits plus difficile et de fortes inégalités à tous les niveaux (éducation / formation, accès à l'emploi, accès aux soins, etc.). Ces inégalités sont le plus souvent liées à un manque de moyen au regard des besoins et de la densité de population, à la répartition des services publics sur le territoire et à un accès effectif à l'information souvent difficile (fracture numérique, barrière linguistique). L'accès aux droits doit faire l'objet d'une attention particulière puisque le personnel de proximité en place pallie régulièrement la demande d'accompagnement.

Agir en faveur de l'égalité, de l'inclusion sociale et de la diversité

84% des jeunes de Seine-Saint-Denis déclarent, en 2021, avoir été victimes, au moins une fois, d'une discrimination lors des cinq dernières années. 9 personnes sondées sur 10 estiment que les habitants sont discriminés dans ce département, en raison de leur couleur de peau, leur religion ou leur quartier d'habitation. Les femmes, les jeunes sont les plus touchés. Il s'agit donc de lutter contre toutes les pratiques discriminantes, pour agir en faveur d'une inclusion positive dans la société.

Les indicateurs statistiques

Les indicateurs statistiques envisagés pour mesurer les évolutions :

- **du nombre de ruptures de droit en QPV**
- **du nombre d'ayant-droits au RSA** n'effectuant pas les démarches pour le percevoir sur Plaine Commune
- **du nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé universelle** sur le territoire de Plaine Commune
- **de la part des équipements sportifs franciliens** au sein des QPV de Plaine Commune

Améliorer le niveau de santé de la population

La situation s'aggrave. Le niveau de santé de la population du territoire diminue. À titre d'exemple, en 2021, 20% des habitants du territoire sont bénéficiaires de la CMU-C, contre 12% à l'échelle de la région (contre 16% en 2015). La part des moins de 25 ans est encore plus élevée avec 26%. Le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est passé, sur le territoire de 64 en 2015 à 53,6 en 2021. Il s'est stabilisé autour de 53 entre 2021 et 2023.

Parallèlement, la santé mentale devient une priorité dans toutes les villes et tous les quartiers. La santé mentale peut concerner tout type d'habitant (sexe, milieu social, âge...) et porte tant sur les maladies mentales que les souffrances psychiques.

À l'image des autres axes, il s'agit d'une part de mieux articuler les acteurs entre eux afin de palier au manque de moyens dédiés, mieux informer et prévenir, associer les habitants dans leur propre prise en charge.

Renforcer le lien social et l'émancipation des individus

Ce sont plus de 850 projets déposés dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville à l'échelle de Plaine Commune, en 2024. Notre territoire compte près de 7 000 associations, 70 lieux d'innovations sociales, culturelles et économiques, 3 000 établissements employeurs de l'ESS...

Accompagner cette dynamique citoyenne et associative repose sur plusieurs leviers dont l'animation sociale, culturelle et sportive est au centre : mieux accompagner les projets, adapter les pratiques aux différents publics (notamment les femmes qui représentent 35% de l'ensemble des licenciés résidant sur Plaine Commune; ratio très proche du département et de la région respectivement à 35,6 et 37,3%), et développer des infrastructures sportives adaptées (14,1 équipements sportifs pour 10 000 habitants sur Plaine Commune en 2021 contre 22,8 à l'échelle de la région et 14,6 à l'échelle du département).



Garantir l'accès aux droits pour les habitants des quartiers

Cet axe présente les orientations en matière de politiques d'accès aux droits spécifiques sur les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- les maisons France Services
- les conseillers numériques
- les Analyses des Besoins Sociaux
- le Schéma départemental de l'action sociale
- Les conventions territoriales globale

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DE TOUS LES HABITANTS

- Développer un service adapté au public fragile (notamment les seniors et populations étrangères), et en proximité
- Maintenir et réimplanter des services publics de proximité, avec un accueil physique
- Développer et coordonner les permanences et actions en faveur de l'accès aux droits...

RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE PUBLICS À TRAVERS LA MÉDIATION, LES DÉMARCHES « D'ALLER VERS » ET UNE MEILLEURE COMMUNICATION À DIFFÉRENTES INSTITUTIONS ET FAIRE LE LIEN AVEC LES LIEUX DE VIE DES QUARTIERS

- Développer la médiation et travailler collectivement sur les actions à mettre en œuvre
- Accompagner les professionnels dans leur rôle d'accueil, développer des actions de formation
- Améliorer et coordonner la communication entre les acteurs

LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS FAVORISÉ PAR LA DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS

En complémentarité avec l'accompagnement social, repérer les situations de non-recours aux droits

- Accompagner les habitants dans la maîtrise des outils numériques, permettre à ceux qui n'ont pas les outils et / ou les compétences numériques d'être accompagnés dans leurs démarches
- Coordonner et accompagner les différentes interventions menées dans le champ de l'inclusion numérique, à l'échelle du territoire...

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À L'APPRENTISSAGE ET À LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS

- Faire connaître et renforcer les dispositifs existants, développer l'interprétariat
- Améliorer le suivi des parcours individuels entre les organismes qui accompagnent à cet apprentissage
- Coordonner et accompagner les différentes interventions menées sur le territoire

Les indicateurs proposés

- Évolution de la cartographie des acteurs et lieux de services publics dans les QPV
- Analyse de l'impact des actions d'inclusion numérique par une étude longitudinale sur le parcours de personnes suivies
- Analyse des actions d'apprentissage du français : nombre de personnes, niveaux, pédagogie...

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

Département, villes, CCAS, EPT, CAF, CPAM, Défenseur des droits, MJD, France Services, associations

Agir en faveur de l'égalité, de l'inclusion sociale et de la diversité

Cet axe présente les orientations en matière de politiques d'inclusion et de lutte contre les discriminations sur les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Plan départemental en faveur de l'égalité femmes hommes
- Schéma départemental pour l'autonomie des personnes
- Contrat locaux de santé mentale
- Les conventions territoriales globales

MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ASSURER UNE LUTTE EFFECTIVE CONTRE LES DISCRIMINATIONS à tous les niveaux : emploi, éducation, santé, logement, etc.

- Développer des actions partenariales avec l'ensemble des acteurs concernés pour améliorer la coordination...

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU HANDICAP, à tous les niveaux : emplois, éducation, etc.

- Développer tous types d'actions à destination d'un public en situation de handicap, adapter les réponses au handicap
- Favoriser le développement d'équipement

Les indicateurs proposés

- Analyser la participation des parents dans les projets ainsi que leur implication dans les activités proposées.
- Évolution du nombre d'actions déployées à destination d'un public handicapé, typologie
- Analyse de l'impact de la valorisation du patrimoine culturel et linguistique dans les projets déployés

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Sensibiliser les parents aux besoins de leurs enfants et aux risques qui les concernent
- Développer des dispositifs d'information des parents et d'aide à la parentalité
- Accompagner les parents à l'appropriation des outils numériques
- Développer des dispositifs d'accès aux vacances
- Porter une attention particulière aux familles monoparentales en charge d'adolescents, ainsi que les familles ne parlant pas ou peu français...

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

- Développer des actions pour favoriser l'égalité face à l'emploi, l'éducation, la santé, etc.
- Favoriser l'émancipation et l'autonomie des individus
- Développer des actions d'éducation à la citoyenneté
- Prendre en compte le principe d'égalité femmes-hommes, notamment dans les projets d'appropriation de l'espace public...

ADOPTER UNE APPROCHE VALORISANT LE PATRIMOINE CULTUREL ET LINGUISTIQUE DES HABITANTS

- S'appuyer sur les savoir-faire et compétences linguistiques des habitants est un levier important de valorisation des habitants, de développement de l'estime de soi et de confiance en soi
- Développer tous les types d'actions envisagés dans le contrat de ville en s'appuyant sur la valorisation de ces savoir-faire des habitants

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

État, Défenseur des droits, EPT, villes, Département, associations



Améliorer le niveau de santé de la population

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de santé dans les QPV. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Les contrats locaux de santé
- Les contrats locaux de santé mentale
- Les ateliers santé ville

AMÉLIORER ET RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS DE SANTÉ

- Renforcer l'information des habitants et en prenant en compte leurs contraintes
- Déployer des innovations pour pallier au difficile accès au soin dans les quartiers (structures mobiles, notion de guichet unique, de care lieu...)
- Développer des actions permettant de désengorger les urgences

RENFORCER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS DE LA SANTÉ ET AVEC LES ACTEURS DE THÉMATIQUES LIÉES

- Il s'agit de mobiliser les réseaux de professionnels, dans les domaines de l'habitat, la tranquillité publique, l'éducation, le sport, l'alimentation...
- Favoriser l'orientation des personnes adaptée aux besoins
- Les articulations avec les CLSPD sont à développer...

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

ARS, villes, Département, associations, MDPH

RENFORCER LA PARTICIPATION DES HABITANTS, pour leur permettre d'être acteurs de leur santé et développer la démarche « aller vers »

- Co-construire avec les habitants les actions de sensibilisation et de prévention pour qu'elles soient portées par les habitants eux-mêmes

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DES ENJEUX DE SANTÉ : ALIMENTATION DURABLE, SANTÉ MENTALE, LOGEMENT, CONDUITES À RISQUE ET ADDICTIONS, VIOLENCES URBAINES

- Développer diverses actions de prévention : « points écoute », manifestations ou campagnes de sensibilisation, actions autour du sport, de la mobilité

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS DE SANTÉ MENTALE

- Repérer les personnes en souffrance et les orienter vers une prise en charge adaptée
- Lutter contre la discrimination et pour la déstigmatisation liées à la santé mentale
- Promouvoir la bonne santé mentale
- Agir sur les déterminants sociaux et territoriaux

Les indicateurs proposés

- **Mesure des atteintes de la loi EGAlim, Climat et Résilience** dans la restauration collective scolaire sur Plaine Commune
- **Analyse de la prise en compte de la santé mentale** dans les projets
- **Évolution du nombre d'exams médicaux réalisés** dans les centres de santé municipaux en QPV et HQPV

Renforcer le lien social et l'émancipation des individus

Cet axe présente les orientations en matière de politiques de citoyenneté et d'animation sociale. Il vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les démarches et dispositifs existants tels que :

- Les conventions territoriales globales
- Les projets sociaux des centres sociaux
- Le dispositifs Ville – Vie – Vacances
- Les quartiers d'été
- Les colos apprenantes
- Les adultes relais
- Territoire de la culture et de la création
- Le Fonds de participation des habitants

RENFORCER ET STRUCTURER L'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE, POUR PÉRENNISER LES PROJETS ET EN PARTANT DES BESOINS DES ASSOCIATIONS

- Soutenir la capacité d'actions des associations
- Développer les ingénieries et missions pour accompagner les projets

FAVORISER L'ÉMANCIPATION ET L'AUTONOMIE DES HABITANTS, EN PARTICULIER DES JEUNES, ET RENFORCER LES FORMES D'ENGAGEMENT COLLECTIF

- Reconnaître et soutenir le pouvoir d'agir des habitants et en particulier des jeunes
- Encourager l'engagement : accès des jeunes aux Services Civiques, au volontariat international, au bénévolat...
- Animer des espaces de dialogue et de débats...

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES

- Accroître les aménagements permettant l'activité physique dans l'espace public
- Adapter l'aménagement des espaces pour favoriser un usage égalitaire entre les femmes et les hommes

Les indicateurs proposés

- **Analyse des pratiques sportives sur les QPV** au regard des besoins
- **Évolution de la stabilité économique des associations** émergeant au contrat de ville
- **Évolution du nombre d'habitants engagés** dans les instances de participation citoyenne

DÉVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET CITOYENNES

- S'adapter aux besoins des habitants en partant des contraintes des publics visés
- Faciliter l'accès des familles aux lieux culturels et sportifs
- Proposer des actions culturelles, artistiques et sportives ambitieuses
- Aller vers le public le plus éloigné

SOUTENIR LES ACTIONS D'ANIMATION DE PROXIMITÉ

- Développer des actions en rez-de-chaussée
- Faire découvrir des pratiques culturelles et sportives variées aux habitants
- Favoriser le développement de temps festifs et conviviaux, de rencontres, d'échanges interculturels et intergénérationnels
- Valoriser la diversité culturelle, les animations estivales, les cafés associatifs...

PARTENAIRES IMPLIQUÉS //

État, DRAC, Département, EPT, villes, Région, associations, clubs sportifs, conservatoires



LE CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DE PLAINE COMMUNE

APPROUVÉ LE 26 MARS 2024 PAR :

JACQUES WITKOWSKI
PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

MATHIEU HANOTIN
PRÉSIDENT DE L'EPT PLAINE COMMUNE,
MAIRE DE SAINT-DENIS

KARINE FRANCKET
MAIRE D'AUBERVILLIERS

AZZÉDINE TAÏBI
MAIRE DE STAINS

HERVÉ CHEVREAU
MAIRE D'ÉPINAY-SUR-SEINE

MOHAMED GNABALY
MAIRE DE L'ÎLE-SAINT-DENIS

GILLES POUX
MAIRE DE LA COURNEUVE

MICHEL FOURCADE
MAIRE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

KARIM BOUAMRANE
MAIRE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

DIEUNOR EXCELLENT
MAIRE DE VILLETANEUSE

VALÉRIE PÉCRESSE
PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
D'ÎLE-DE-FRANCE

STÉPHANE TROUSSEL
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS



